

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 31 mars 2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Vanessa BUSQUET, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Corinne GOMEZ à *Chantal VEGA*, Stéphane BOUCHARD à *Pierre GUICHERD*, Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

Délibération n°2025-19

Objet : Demandes de subventions (Statues cathédrale – Lambris)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le projet de restauration des Statues et Lambris de la cathédrale de Lombez. Pour cela les plans de financement suivants sont proposés :

Conservation mise au tombeau et sculptures – Plan de financement

REPARTITION DU FINANCEMENT	% DU MONTANT TOTAL	MONTANT HT	MONTANT TTC
AUTOFINANCEMENT (sous-total)			
Fonds propre	30	4 716	5 659.20
AIDES PUBLIQUES (sous-total)			
Etat	40	6 288	7 545.60
Conseil Régional	20	3 144	3 772.80
Conseil Départemental	10	1 572	1 886.4
COÛT DU PROJET		15 720	18 864

Conservation des lambris dorés – Plan de financement

REPARTITION DU FINANCEMENT	% DU MONTANT TOTAL	MONTANT HT	MONTANT TTC
AUTOFINANCEMENT (sous-total)			
Fonds propre	30	3 258	3 909.60
AIDES PUBLIQUES (sous-total)			
Etat	40	4 344	5 212.80
Conseil Régional	20	2 172	2 606.40
Conseil Départemental	10	1 086	1 303.20
COÛT DU PROJET		10 860	13 032

Après avoir entendu l'exposé du maire, le *conseil municipal*, après en avoir délibéré, décide,

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

- **D'autoriser** Monsieur le Maire a constitué les plans de financement adéquats ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire a sollicité l'ensemble des aides et subventions nécessaires auprès des organismes compétents (Département / Région / DRAC Occitanie) ;
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers y compris les devis.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	



Délibération n°2025-19